



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 19h15'.

43 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Claude EMONTS, Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Jean-Géry GODEAUX, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Gilles FORET, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mmes Fatima SHABAN, Brigitte ERNST de la GRAETE, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Hassan BOUSETTA, Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mmes Véronique DE KEYSER, Nathalie FRISEE, Géraldine BLAVIER, MM. Raoul HEDEBOUW, Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

6 membres sont absents : M. Jean-Pierre GOFFIN, Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, M. Jean-Claude MARCOURT, Mme Véronique DE KEYSER, dont deux sont excusés à savoir : M. Michel PETERS, Mme Anne DELVAUX.

LE CONSEIL :

--- **Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.**

--- **La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.**

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE à propos des demandes de plages horaires exclusivement réservées aux femmes dans certaines piscines ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(Mme Brigitte ERNST de la GRAETE entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos de l'interdiction de vente d'alcool dans les magasins de nuit pendant la soirée et la nuit ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE à propos du tourisme à Liège, ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ à propos des espaces publics conviviaux et l'attractivité de la Ville ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE et de M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER à propos de « l'opération tornade blanche » et de la durabilité de cette action ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos du budget destiné à l'encadrement différencié de l'école secondaire Saucy ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

(M. Jean-Pierre GOFFIN entre en séance : 45 présents).

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW à propos de la sécurité des enfants en garderie dans les écoles de la Ville ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de M. Hassan BOUSETTA à propos du lancement des travaux de réaménagement du Val Benoît ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de MM. Gilles FORET et Louis MARAITE à propos de l'affectation du site ADEPS de l'île Monsin et son environnement immédiat ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER à propos d'un ravel 1bis ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY à propos du Cahier des Modifications budgétaires 2013 ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation citoyenne de M. Jean-Pierre LEROI à propos de la circulation des rues Xhovémont, Hocheporte et adjacentes ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation citoyenne de M. Dimitri COUTIEZ à propos des conséquences engendrées par le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance négocié par les 25 membres de l'Union Européenne sur les Finances communales ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

M. le BOURGMESTRE propose de mettre en exergue les points 33, 58 et 228.

33.

Décide d'approuver le projet de Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.
La délibération est adoptée par 26 voix pour, 2 voix contre et 17 abstentions.

58.

Approuve le programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016.
La délibération est adoptée par 36 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions.

228.

Décide de passer un marché européen de concession de travaux publics, par voie de procédure négociée avec publicité préalable, pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un parking public souterrain sous le boulevard d'Avroy (4000 LIEGE) - décide de fixer, comme précisé dans l'arrêté, les critères sur la base desquels sera opérée la sélection – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et le guide de sélection des candidatures dressé en vue de l'exécution du présent marché.

La délibération est adoptée par 36 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Passé un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée en vue de l'acquisition d'une remorque destinée à transporter les chiens de la Brigade canine de la Zone de police.

3.

Passe un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'aménagement d'un véhicule de la Zone de police destiné au transport de détenus – adopte le cahier spécial des charges.

4.

Passe un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de remplacer les appareils de cuisson du Mess de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

5.

Passe un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque BMW du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

6.

Passe un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les motos de marque BMW du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

7.

Passe un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque Peugeot du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

8.

Passe un marché « stock » par procédure négociée sur simple facture acceptée en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque Skoda du charroi de la Zone de police.

9.

Passe un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque Toyota du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

10.

Passé un marché « stock » par procédure négociée sans publicité en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque VW du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges.

11.

Approuve les travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de remplacement de la chaufferie au commissariat de « La Wallonie-Liège centre » - octroie un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

12.

Approuve les travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux d'amélioration énergétique de l'Hôtel de Police – octroie un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

13.

Approuve les travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de remplacement de la chaudière à la Brigade judiciaire – octroie un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

14.

Approuve les travaux modificatifs et supplémentaires à apporter au projet de travaux de remplacement des faux-plafonds existants, de l'éclairage et de la détection incendie à la Brigade judiciaire – octroie un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

15.

Passé un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder à la mise en ordre du contrôle d'accès de l'Hôtel de Police – adopte le cahier spécial des charges.

16.

Passé un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder au compartimentage RF de la gaine technique de l'Hôtel de Police – adopte le cahier spécial des charges.

17.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2013, des équipements et des services informatiques tels que des serveurs, licences, softwares de virtualisation de postes clients, softwares de virtualisation de serveurs permettant de déployer et de rationaliser les outils de production bureautique dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

18.

Décide de faire exécuter les travaux de renouvellement de l'étanchéité, du support de pente et de l'isolation des toitures du 5^{ème} étage de l'Hôtel de Police ainsi que le renouvellement de la couverture des versants des brisis de toiture entre le 4^{ème} et le 5^{ème} étage dans le cadre du marché « stock » conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

19.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue Xhovémont :
 - création d'un arrêt de bus après la rue Wesphael, en direction du boulevard des Hauteurs.
2. boulevard des Hauteurs :
 - création d'un arrêt de bus à hauteur de l'immeuble n°23.
3. avenue Victor Hugo
 - création d'un arrêt de bus à hauteur des immeubles n°s 44 et 46.
4. rue Etienne Soubre
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°10, sur une distance de 6 mètres, en prolongement de celui existant à hauteur des immeubles n°14-12, pour le porter à une distance de 11 mètres,
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux riverains à hauteur de l'immeuble n°2, déplaçant ainsi la zone existante, entre les immeubles n°s 8 à 2
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°31, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

5. rue Hubert Coune
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°55, sur une distance de 6 mètres.
6. rue Jean Hermesse
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°13, sur une distance de 6 mètres.
7. rue de l'Enclume
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°30, sur une distance de 6 mètres.
8. boulevard de Douai
 - suppression dans sa partie voirie communale des emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, existant à hauteur des immeubles n°s55-53 et 109.
 - création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains, à hauteur de l'intersection des immeubles n°s 15/13 au n°3 inclus, sur une distance de 30 mètres.
9. quai Henri Borguet
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°1, au droit de l'entrée de garage, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
10. rue Saint-Nicolas
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°501, sur une distance de 6 mètres.
11. rue Saint-Léonard
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n°s15 et 17, sur une distance de 10 mètres, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
 - interdiction de stationnement, à hauteur des immeubles n°s 404-406, du lundi au vendredi, de 7h à 18h.

20.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement, par bon de commande, d'une dépense relative à un déjeuner lors de la commémoration du 69^{ème} anniversaire de la Libération de la Ville de Liège, le 9 septembre 2013.

21.

Exonère de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie à l'Association de fait « NOSS PIERREUSE », une subvention directe classique pour l'année 2013.

22.

Exonère de fournir les bilan, compte de résultat, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie à l'ASBL «STANDARD FEMINA DE LIEGE», une subvention directe classique pour l'année 2013.

23.

Adopte la convention à conclure avec l'ASBL «JUMPING INTERNATIONAL DE LIEGE » relative la manifestation «Jumping International deLiège » organisée du 30 octobre au 3 novembre 2013 – octroie une subvention directe opérateur à ladite ASBL ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour ladite manifestation.

SANS OBJET

24.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation des dépenses relatives à des créances dues et portant sur des services de télédistribution analogique pour l'Hôtel de Ville.

25.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement de la facture portant sur la réception organisée dans le cadre des « Mérites Sportifs » le 2 octobre 2007.

26.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « LES PENICHES », pour l'organisation d'un projet d'insertion socio-professionnelle;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur;
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

27.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, conclue avec l'A.S.B.L. « SIDA SOL », pour l'organisation d'un dispositif de prévention du sida et de lutte contre les attitudes discriminatoires à l'égard de cette maladie;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur;
- d'octroyer à l'A.S.B.L précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

28.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 29 novembre 2010, conclue avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège (C.P.A.S.), pour l'organisation du Logement d'Urgence et de Transit;
- d'octroyer au centre précité, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur, financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

29.

Décide d'adopter le rapport d'activités couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, à présenter au Service Public de Wallonie dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2009 –2013.

30.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par délibération du 28 septembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTIONS SOCIALES D'ANGLEUR ET ENVIRONS », pour l'organisation d'un centre d'actions sociales
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

31.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret de la Région wallonne du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de la convention conclue avec l'A.S.B.L. « LA BOBINE », pour l'organisation optimale de l'accueil de nouveaux résidents dans les quartiers de Droixhe et de Bressoux-bas;
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur;
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

32.

Décide

- d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013 et de l'exécution de l'article 18 du décret de la Région wallonne du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le texte de l'avenant n° 1 pour 2013 à la convention de base approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009, conclue avec l'A.S.B.L. « ICAR-WALLONIE », pour la réalisation d'une étude du contexte liégeois de la prostitution, sous réserve d'approbation du budget 2013 par les Autorités de tutelle
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, une subvention directe opérateur financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

34.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité, sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'une balayeuse aspirante autoportée au bénéfice de la Plaine des Sports de Cointe.

35.

Décide d'octroyer une provision de trésorerie, destinée à couvrir les dépenses urgentes liées au bon fonctionnement et à la sécurité des Infrastructures sportives communales - désigne M. Philippe DETRAUX, responsable de cette provision.

36.

Passé un marché par procédure négociée, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition et le placement de protections murales au bénéfice de la salle des Argilières de Jupille.

37.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LIEGE SPORT » pour l'année 2013.

38.

Passé un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de matériel de connectivité pour l'Ilôt Saint-Georges et des services de support et d'extension de garantie y afférents – adopte le cahier spécial des charges.

39.

Passé par voie d'adjudication ouverte avec publicité belge pour conclure un marché conjoint relatif à la fourniture de cartouches pour imprimantes, fax et multifonctions nécessaires aux besoins de la Ville de Liège (en ce compris la zone de police) et du Centre Public d'Action Sociale de Liège – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – adoption du texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties.

40.

Passé un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée pour l'acquisition du logiciel d'analyse des épures de giration et d'évaluation des manœuvres de véhicules « Autoturn », la maintenance « one year » de ce logiciel et la formation de base pour 6 personnes.

41.

Décide de confier à la S.C.R.L. « Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique Organisationnelle » (en abrégé IMIO), la configuration du logiciel libre de gestion des délibérations « PloneMeeting », les prestations en assistance techniques relatives à ce logiciel ainsi que la maintenance et l'hébergement de ladite solution logicielle.

42.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2013, de l'équipement et des services informatiques tels que virtualisation de postes clients, acquisition de licences « Client Access » (CAL : Client Access Licence) pour Windows Server 2012 et compléments aux projets d'infrastructure, dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats.

43.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2013, des services relatifs au coaching, formation et certification PRINCE 2, dans le cadre de la convention d'adhésion au marché public relatif à l'hébergement externalisé de la Région wallonne.

44.

Passe un marché par procédure négociée sans publicité relatif à l'acquisition de 16 packs biométriques et la maintenance y relative d'une durée déterminée d'un an – adopte le cahier spécial des charges.

ADDENDUM 44 bis

Décide de procéder à la consultation d'un représentant en justice aux fins d'évaluer le dommage et les formes d'une requête sur la responsabilité du holding communal et de ses administrateurs sur base des fautes et négligences de ceux-ci à l'occasion de la recapitalisation du holding communal;

Décide de déposer sur cette base une requête en intervention volontaire sur l'une des actions d'ores et déjà diligentées par les communes d'Andenne, d'une part ou de Schaerbeek et de Linkebeek, d'autre part.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Bénédicte HEINDRICHS, M. François SCHREUER, Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

M. l'Echevin FIRKET

(M. François SCHREUER sort de séance : 44 présents).

45.

Adopte les règlements suivants :

- règlement relatif à la taxe sur le dépannage de véhicules;

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 13 voix contre et 6 abstentions.

- règlement relatif à la redevance portant sur le plan de stationnement;

AJOURNE

- règlement relatif à la taxe sur les tanks et réservoirs.

La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

46.

Prend connaissance de l'approbation, en séance du 20 septembre 2013, par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, du compte budgétaire, du bilan ainsi que du compte de résultats 2012 de la Ville.

47.

Décide de passer un marché de services pour la mission d'étude relative à l'illumination des serres du Jardin Botanique et de l'église Saint-Denis (4000 LIEGE)

- approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions.

49.

Décide de mettre à disposition de l'ASBL « Aide Liégeoise Alcooliques aux Toxicomanes et à leur Famille », du rez-de-chaussée de l'immeuble sis place Xavier Neujean, 40 à 4000 LIEGE, du 1er avril 2013 au 28 février 2015 – adopte le bail de droit commun.

50.

Approuve la délibération par laquelle le Conseil de l'Action sociale arrête les modifications apportées au règlement d'ordre intérieur du Conseil de l'Action Sociale et de ses organes.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de

- passer un marché de Travaux par procédure négociée sans publicité pour l'illumination des quatres Arcs de Venet, parc de la Boverie,
- d'approuver le cahier spécial des charges,
- de solliciter des subventions régionales,
- de s'engager à maintenir en bon état la réalisation subventionnée et de son affectation touristique pendant un délai de quinze ans.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Mme l'Echevin YERNA

51.

Adopte le texte de l'avenant à la convention conclue avec l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à l'organisation de la manifestation « LIEGE, CITE DE NOEL » (édition 2013) – octroie une subvention directe opérateur à ladite association et d'une subvention indirecte opérateur, afin de promouvoir « LIEGE, CITE DE NOEL » du 29/11/2013 au 05/01/2014.

52.

Octroie une subvention directe classique à l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », pour l'année 2013.

53.

Modifie le règlement communal relatif à l'organisation de spectacles de cirques itinérants sur le territoire de la Ville adopté le 8 septembre 2008.

54.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LIEGE, GESTION CENTRE-VILLE ».

55.

Décide de conclure une convention avec l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » avec mise à disposition d'un gradué spécifique.

56.

Abroge la partie du P.C.A. dit « Bois d'Avroy » qui n'est pas superposée à la ZACC n°21 Rue Bois Saint Gilles.

57.

Passé un marché public de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour acquérir un traceur–scanner grand format – adopte le cahier spécial des charges.

M. l'Echevin HUPKENS

59.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «JAUNE ORANGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

60.

Décide :

- d'exonérer l'Association «MOVIMENTO ARTE E CULTURA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

61.

Décide :

- d'accepter la donation de M. Christian DELVAUX à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

62.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une gravure eau-forte de Michel BARZIN intitulée «Flying Tree», destinée au Cabinet des Estampes et des Dessins.

63.

Décide d'acquérir 15 portemanteaux, 20 présentoirs à livres, 6 chevalets mobiles, 6 chevalets kit de départ, 6 chevalets 12 plots et 7 bancs avec dossier à destination des bibliothèques de quartiers, dans le cadre du marché stock.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

64.

Prend acte de la décision du Collège de procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense relative à une publicité insérée au n°241 des « Nouvelles de l'Estampe ».

65.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «EN D'AUTRES TERMES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

66.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES BRASSEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

67.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE ROCOURT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

68.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LA CHARGE DU RHINOCEROS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

69.

Décide :

- d'exonérer la Chorale «LA MAGNANARELLE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Chorale pour l'année 2013.

70.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE» pour l'année 2013.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

71.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «HOME FASSOTTE BLAVIER» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

72.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIONS CLUB DE LIEGE HAUTS-SARTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

73.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LIONS CLUB DE LIEGE HAUTS-SARTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

74.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «MNEMA» pour l'année 2013.

75.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LES NUITS DE SEPTEMBRE - FESTIVAL DE WALLONIE A LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

76.

Décide :

- d'exonérer l'Association «PARCOURS D'ARTISTES CHIC AND CHEAP» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

77.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ROULE TA BOSSE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

78.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2013.

79.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON» pour l'année 2013.

80.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SOLIDARITE ITALIENNE EN BELGIQUE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

81.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «THEATRE DE LIEGE / CENTRE DRAMATIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES / CENTRE EUROPEEN DE CREATION THEATRALE ET CHOREGRAPHIQUE» pour l'année 2013.

82.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «TRESOR SAINT-LAMBERT» de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

83.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «VIDEOGR@PHIE(S)» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

84.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «WORLD CITIZENS MUSIC» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

85.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Clélie LAMBERTY à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Musée de l'Art Wallon;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

86.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture de seize dessins de Mme Cécile VANDRESSE, destinés au Cabinet des Estampes et des Dessins.

87.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une sculpture de Zéphir BUSINE, destinée au Grand Curtius.

88.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un combiné à bois avec équipement comprenant différentes options, destiné au Grand Curtius.

89.

Décide :

- de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un fusil gravé de René Delcour, destiné aux musées
- d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE» relative à cette acquisition.

90.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2011, afin de rembourser l'impôt 2011 relatif au bien faisant l'objet du bail emphytéotique du 2 mai 2005 payé par ladite ASBL.

91.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2012, afin de rembourser l'impôt 2012 relatif au bien faisant l'objet du bail emphytéotique du 2 mai 2005 payé par ladite ASBL.

92.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MUSEE D'ART RELIGIEUX ET D'ART MOSAN» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

93.

Décide de passer un marché à neuf lots par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la restauration de neuf œuvres d'art du Cabinet des Estampes et des Dessins.

94.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CORRIDOR» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

95.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CORRIDOR» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

96.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HENRI POUSSEUR – MUSIQUE ELECTRONIQUE / MUSIQUE MIXTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

97.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPACES BOTANIQUES UNIVERSITAIRES DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

98.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE MODERNE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

99.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA LAICITE D'ANGLEUR, CHENEE ET GRIVEGNEE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

100.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE» pour l'année 2013.

101.

Décide :

- de passer un marché de service par procédure négociée, sans publicité, pour la maintenance du système LI-FI du Grand Curtius ;
- d'approuver le contrat de maintenance conclu pour une période de 3 ans.

102.

Décide d'adopter la réglementation de prêt d'œuvres d'art des musées de la Ville de Liège.

103.

Décide :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture), relative à l'organisation de la manifestation «Connexions urbaines» ;
- d'octroyer un subside indirect à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation «Connexions urbaines» - d'octroyer un subside direct à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation «Connexions urbaines».

104.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'une pendule de Serrurier Bovy destinée au Grand Curtius.

105.

Décide :

- de passer un marché de service par procédure négociée, sans publicité, pour la supervision des travaux de «recréation» du wall drawing de Sol LeWitt ;
- d'adopter le cahier spécial des charges.

106.

Décide d'acquérir 10 armoires métalliques à volets, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

107.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2013, du matériel informatique, PC à usage bureautique à destination des Espaces Publiques Numériques, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

108.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE» pour l'année 2013.

109.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION LES ENFANTS DE RUE DE TOGO» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

110.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALLIAGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

111.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «LES CHIROUX - CENTRE CULTUREL DE LIEGE» pour l'année 2013.

112.

Décide :

- d'exonérer la Fondation «JACQUES IZOARD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Fondation pour l'année 2013.

SANS OBJET

113.

Décide d'octroyer un subside direct opérateur à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture) pour l'année 2013, pour l'organisation du projet «Liège, Capitale des vitrines européennes».

SANS OBJET

114.

Décide d'octroyer un subside direct opérateur à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture), afin de permettre à ladite A.S.B.L. d'attribuer le prix littéraire intitulé «Prix Paris - Liège» en 2014.

115.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE LIEGE - He.Li.Os - HELLAS A LIEGE - ORGANISATION SOCIO CULTURELLE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

116.

Décide :

- d'exonérer la Chorale «JEHAN LE BEL» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Chorale pour l'année 2013.

117.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - OPERA ROYAL DE WALLONIE» pour l'année 2013.

118.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «WOOHA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

119.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PRODUCTIONS ASSOCIEES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

120.

Décide d'octroyer un subside direct classique à l'A.S.B.L. «LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN» pour l'année 2013.

121.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUARIUM MARCEL DUBUISSON ET DU MUSEE DE ZOOLOGIE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

SANS OBJET

122.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CONCOURS DE PIANO DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

123.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON INTERNATIONALE DE LA POESIE – ARTHUR HAULOT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

124.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

125.

Décide :

- d'exonérer l'Association «UNIVERSITE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

SANS OBJET

126.

Décide :

- d'exonérer l'Association «PAC BRESSOUX» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

127.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE» pour l'année 2013.

SANS OBJET

128.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE (CRIPEL)» pour l'année 2013, pour l'organisation d'un projet visant l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme.

129.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «Centre DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES» pour l'année 2013, pour l'organisation d'un projet visant l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme.

130.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE (CRIPEL)» pour l'année 2013, pour l'organisation d'un projet visant l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme.

131.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «PIERREUSE ET AILLEURS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

132.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARABE EN PAYS DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

133.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION POUR LA TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES POUR L'AIDE AUX CITOYENS, LOCALE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

134.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPOIR ET VIE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

135.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LA BRAISE CULTURE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

136.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «C'EST TASSE ET CHOUETTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

137.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL ARMENIEN ARAKS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

138.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ROULE TA BOSSE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

139.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «VENT DU NORD VENT DU SUD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

140.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION CULTURELLE BERBERE TAMAZIGHT» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

141.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOUVELLE VISION POUR LA SOLIDARITE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

142.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL KALINKA» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

143.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «GROUPE SLAVIANKA ART» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

144.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «SAFARI DES ANGES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013, à charge de l'article budgétaire 7620/33202/13/02 du budget 2013.

145.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «COLLECTIF EBENE PLUS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

146.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «NOVINYO» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

147.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ALTERVOYAGES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

148.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ESPERANCE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

149.

DÉCIDE :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «CAP MIGRANTS - CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIGRANTS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

M. l'Echevin SCHROYEN

150.

Décide réaliser le PSS (plan sécurité et santé) pour l'aménagement de chemins de promenade du parc des Oblats, prévu lors de la réhabilitation du site de la Chartreuse dans le cadre du marché « stock » de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du Service de la Voirie.

151.

Décide de réaliser le PSS (plan sécurité et santé) pour l'aménagement des accès de Péville, de l'accès des Oblats et de lieux caractérisés prévus dans le cadre du projet « INTERREG IVB Value added » sur le site de la Chartreuse dans le marché « stock » de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du Service de la Voirie.

152.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux de remplacement de canalisations d'évacuation des eaux de ruissellement, parc du Jardin Botanique à 4000 LIEGE dans le cadre du marché « stock » relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

153.

Décide d'admettre le principe de la commande de primer antirouille multicouche teinté, dans le cadre du marché « stock » de la fourniture de produits nécessaires à la régie peinture et aux différents services techniques.

154.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'acquisition de bancs et d'ensembles de table de pique-nique dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO » et « VALUE ADDED » pour l'aménagement des accès de Péville sur le site de la Chartreuse.

155.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'acquisition de portiques en acier galvanisé dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO » et « VALUE ADDED » pour l'aménagement des accès de Péville sur le site de la Chartreuse.

156.

Passe un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation d'un état des lieux du milieu naturel du parc de la Chartreuse et l'élaboration d'outils pour sa valorisation en participation avec les acteurs locaux dans le cadre du projet européen Interreg IVB "VALUE Added" - approuve le cahier spécial des charges.

157.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, préalable, pour l'aménagement des entrées de Péville, sur le site de la Chartreuse à 4030 LIEGE - Décide d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché – sollicite les subventions régionales.

158.

Arrête la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Potager en carré » (hors sol) sur le territoire de la Ville.

AJOURNE

159.

Arrête la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Compostage » sur le territoire de la Ville.

AJOURNE

160.

Arrête la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Nature Admise » sur le territoire de la Ville.

AJOURNE

161.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour la mission d'expertise pour la stabilité de la muraille de Payen-porte et de la chapelle de Fayenbois (4020 LIEGE).

162.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition de chariots de propreté nécessaires au service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges.

163.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « RESTO DU COEUR LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet 2 B 1) de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

SANS OBJET

164.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ABRI DE JOUR DE LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet 2 B 2) de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

SANS OBJET

165.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « OPERATION THERMOS LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet 2 B 3) de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

SANS OBJET

166.

Adopte la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « FERME DE LA VACHE » du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 D de soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « FERME DE LA VACHE », pour l'année 2013.

SANS OBJET

167.

Adopte la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON CARREFOUR » du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 D de soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON CARREFOUR », pour l'année 2013.

SANS OBJET

168.

Adopte la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON DE LA CITOYENNETÉ » du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 D de soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON DE LA CITOYENNETÉ », pour l'année 2013.
SANS OBJET

169.

Adopte la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien au service du « RELAIS LOGEMENT » (logements de transit et cellule « Eco-Logement ») du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 E de soutien au service du « RELAIS LOGEMENT » (logements de transit et cellule « Eco-Logement ») du C.P.A.S. de Liège pour l'année 2013.
SANS OBJET

170.

Adopte la convention à conclure avec le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE relative au soutien du dispositif de l' « URGENCE SOCIALE » du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » pour le projet 2 C de soutien au Dispositif de l' « URGENCE SOCIALE » (D.U.S.) du C.P.A.S. de Liège pour l'année 2013.
SANS OBJET

171.

Retire la décision du 09/09/2013 n° 151 portant sur l'octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « CONFRATERNITE SAINT-NICOLAS DE LIEGE » - exonère l'A.S.B.L. "ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE PUIITS-EN-SOCK" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.
SANS OBJET

48.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'installation de panneaux signalétiques dans le parc de la Paix situé entre la rue de Campine, la rue Jean-Haust et le Thier Savary à 4000 LIEGE.

M. l'Echevin STASSART

172.

Communication de M. l'Echevin relative à la rentrée scolaire.

AJOURNE

173.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'acquisition de matériel horticole, réparti en cinq lots, destiné au CES Léonard Defrance et à l'Ecole fondamentale Justin Bloom – adopte le cahier spécial des charges.

174.

Décide d'acquérir, au cours de l'exercice 2013, de l'équipement et des services informatiques tels que WIFI, PC, portables, virtualisation de postes clients, extension de virtualisation de serveurs, augmentation de capacité de stockage, mise à niveau des systèmes d'exploitation liés à la virtualisation des postes clients, déploiement et rationalisation des outils de productivité bureautique, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

175.

Octroie une subvention pour l'année 2013, à l'ASBL « AUTOUR DE L'ECOLE », quai de La Batte, 10 à 4000 LIEGE.

176.

Octroie pour l'année 2013, à l'ASBL « FEDERATION DES OEUVRES SCOLAIRES CATHOLIQUES DE LIEGE » en abrégé « FOOSC », boulevard d'Avroy, 17 à 4000 Liège, d'une subvention.

177.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE-CLUB DE JEUNESSE DU NORD », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

178.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « MAISON BLANCHE DE GLAIN » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L.

179.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LA MARELLE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

180.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES-RESEAU SOLIDARIS-PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L..

181.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « ECLAT DE RIRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L pour l'année 2013.

M. l'Echevin LEONARD

182.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée en pour l'extension du système d'alarme intrusion au complexe de la Tonne (Bâtiments 16 à 19), rue de la Tonne, 80 à 4000 LIEGE.

183.

Décide de réaliser les travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de remplacement de volets au club pour pensionnés du Thier-à-Liège, bd Hector Denis, 338 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

184.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le remplacement des portes intérieures (en deux phases) au Hall omnisports de Grivegnée, rue Nicolas Spiroux, 55, 4030 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

185.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réparation du plafond de la salle de gym au groupe scolaire Péville, avenue Péville 232, 4030 GRIVEGNEE – adopte le cahier spécial des charges.

186.

Décide d'exécuter les travaux de modification de l'installation électrique (suite au nouvel aménagement des locaux) et de mise en conformité électrique des salles de spectacles, au Théâtre Arlequin, rue de Rutxhiel, 3, 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

187.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la sécurisation de baies par placement de ferronneries à la Caserne Leman – Ateliers du Théâtre de Liège, rue de la Tonne 80, 4000 LIEGE (Bâtiments 14 à 19) - adopte le cahier spécial des charges.

188.

Décide d'exécuter les travaux de placement de stores de protection solaire dans les bureaux des ateliers du Théâtres de Liège situés sur le site de la Caserne Leman (Bâtiments 14 à 19), rue de la Tonne, 80 à 4000 LIEGE (Rocourt) dans le cadre du marché "stock" (lot n° 7) relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans des bâtiments communaux.

189.

Décide d'exécuter les travaux de remplacement du revêtement de sol au Club pour pensionnés Intergénérationnel (Complexe général de Gaulle), 67 rue Général de Gaulle à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

190.

Décide d'exécuter les travaux de traitement de l'amiante au sein du groupe scolaire Basse-Wez, rue Basse-Wez 54 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock", relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

191.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la 1ère phase des travaux de mise en conformité incendie et de compartimentage RF au Complexe « Rutxhiel » - Théâtre Arlequin, Rutxhiel 3, 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

192.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité incendie des portes d'accès du bâtiment et de la salle polyvalente au complexe parc Sauveur maison des jeunes de Chênée, allée d'Hondt 4, 4032 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges.

193.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de placement de colonnes mobiles (en six tranches) à l'Îlot Saint Georges, en Feronstrée, 86 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

194.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la révision et pour le remplacement de portes RF compartimentage à exécuter dans divers bâtiments administratifs ainsi que pour des travaux de compartimentage – adopte le cahier spécial des charges.

195.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation du local sanitaire à l'Hôtel de Ville, place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

196.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux à réaliser dans divers bâtiments suite aux actions prioritaires définies par le « Plan d'action légionelle » de la Ville – adopte le cahier spécial des charges.

197.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la restauration partielle des joints de carrelage et des carrelages et le remplacement des joints souples de la piscine au Complexe de l'Ourthe, rue de l'Ourthe, 1 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

198.

Décide d'exécuter des travaux de réfection dans la cour de récréation au Jardin d'enfant, rue de Visé 782, 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) (lot n° 1).

199.

Décide d'exécuter des travaux de désamiantage et d'encapsulation du sol de trois classes maternelles au Complexe « Croix-de-Guerre » (Ecole Féttinne), rue des Croix-de-Guerre, 2-4 à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock", relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

200.

Décide d'exécuter des travaux de retrait de calorifuges à l'école « Sohet », rue Sohet, 21 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock", relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux.

201.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de maintenance, réparation partielle des châssis en bois de la façade sud-ouest, à l'Institut d'Architecture, 5, rue Fusch à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicite des subsides du Service Public de Wallonie (Maintenance).

202.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la remise en état des 3 terrains en gazon naturel au « Centre Sportif – Foot » Sart-Moray, rue du Sart-Moray, 180, à 4032 LIEGE (Chênée) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

203.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la prévention incendie des halls SMAP, des évacuations des ateliers de soudure, de tôlerie et de stockage en 2 tranches à l'école Condroz, quai du Condroz 15 à 4020 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

SANS OBJET

204.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation des sanitaires « hommes et femmes » y compris adaptation aux normes PMR au Centre Sportif Ernest Malvoz, rue Ernest Malvoz 2 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

SANS OBJET

205.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de réparation des enduits de façade à l'Eglise paroissiale Saint-Barthélemy, place Saint-Barthélemy à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

206.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation du bloc sanitaire de l'Ecole Bonne Nouvelle 7, rue Bonne Nouvelle 7b à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

207.

Décide d'exécuter des travaux de remplacement du revêtement de sol de la salle de gymnastique à l'école fondamentale communale de Belleflamme, rue René Demoitelle, 19 à 4030 GRIVEGNEE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

208.

Décide d'exécuter des travaux de vitrification du sol de la salle de gymnastique à l'école fondamentale communale de Péville, avenue de Péville, 232 à 4030 GRIVEGNEE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de placement de revêtements de sol souples (y compris travaux préparatoires) dans des bâtiments communaux.

209.

Décide d'exécuter des travaux de rationalisation des installations gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de rationalisation des installations gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires, à charge des articles ci-après mentionnés, du budget extraordinaire de l'exercice :

- Maison de la Laïcité, rue Andréa Jadouille, 14 à 4000 LIEGE
- Mini-crèche Bartholomez, rue Charles Bartholomez, 3 à 4000 LIEGE
- Complexe, rue de Namur, 2 à 4000 LIEGE
- Plaine des Sports, quai de Wallonie, 3 à 4000 LIEGE
- Divers bâtiments communaux
- Groupe scolaire Ernest Solvay, bd Ernest Solvay, 246 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire Naniot, rue Jean Théodore Radoux, 2 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire Belleflamme, rue René Demoitelle, 19 à 4030 GRIVEGNEE
- Groupe scolaire Rivageois, rue des Rivageois, 14 à 4000 LIEGE
- Annexe Ecole de Coiffure, rue de Pitteurs, 16 à 4020 LIEGE
- Divers bâtiments scolaires

210.

Décide d'exécuter des travaux de réfection de toitures dans divers bâtiments communaux, dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale, relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures, à charge des articles ci-après mentionnés, du budget extraordinaire de l'exercice 2013 :

- Ecole fondamentale communale en Hors Château, 69 à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire de Fétinne, 2-4 rue des Croix de Guerre à 4020 LIEGE
- Ecole primaire, 16 rue Bonne Nouvelle à 4000 LIEGE
- Groupe scolaire du Thier-à-Liège, 242-244 bd Ernest Solvay à 4000 LIEGE -
- I.C.T.I.A, 15 quai du Condroz à 4020 LIEGE
- Consultations O.N.E, 35 cour St Gilles à 4000 LIEGE

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

- Consultation O.N.E, 24 rue Rouleau à 4020 LIEGE
- Hall des sports, 82 bd de la Constitution à 4020 LIEGE
- Immeuble des Affaires culturelles, 11, sur les Foulons à 4000 LIEGE
- Mairie de quartier du Thier-à-Liège, 338 b. bd Hector Denis à 4000 LIEGE
- Arsenal de Rocourt, 80 rue de la Tonne à 4000 LIEGE
- Archives, 11 rue Velbruck et Annexe de l'Hôtel de Ville, 1-3 rue de l'Epée à 4000 LIEGE
- Club pour pensionnés, 12 rue René Delbrouck à 4030 LIEGE

211.

Décide d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de construction d'une « Maison de jeunes » à Bressoux-Droixhe, rue du Moulin à 4020 LIEGE - octroie à l'adjudicataire un délai complémentaire, pour la réalisation de ces travaux.

212.

Décide d'exécuter des travaux de maintenance des couvertures de toiture et des fonds de chéneau, ainsi que des garnitures en zinc ; nettoyage des corniches et de la plate-forme à l'Echevinat de l'Environnement, en Féronstrée 94-96, 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux - sollicite des subsides du Service public de Wallonie (Maintenance).

SANS OBJET

213.

Décide d'adopter la convention entre la Ville de Liège et la Province de Liège relative au financement des travaux de restauration et de réaffectation du bâtiment classé de la Société Libre d'Emulation.

SANS OBJET

214.

Décide d'exécuter des travaux de démontage de l'étanchéité et de l'isolation et placement d'une couche d'étanchéité de protection du bâtiment (BM 67) à l'Arsenal de Rocourt «Caserne LEMAN », rue de la Tonne, 80 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

215.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'un podium sur remorque avec couverture réversible pour le Service des Transports - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

216.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mission d'étude de stabilité du mur de soutènement du terrain B au Complexe « Naimette-Xhovémont », Centre sportif football, rue Henri Vieuxtemps, 125 à 4000 LIEGE (en cinq tranches) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

217.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les prestations liées au nettoyage des murs extérieurs et de divers éléments architecturaux, au Musée BAL (Musée des Beaux-Arts), en Féronstrée, 86 à 4000 LIEGE (en deux tranches) - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

218.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « Resto du cœur Liège » relative à l'octroi d'une subvention directe opérateur dans le cadre des partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées - octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « RESTO DU COEUR LIEGE » pour le projet 2 B 1 de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

SANS OBJET

219.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de pose d'un égout rue Jean Somers (4000 LIEGE).

220.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de la rue Paire Maquet (4020 LIEGE).

221.

Décide de réaliser l'aménagement d'un trottoir traversant avenue Joseph Merlot (4020 LIEGE), dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie et d'intérêt public.

222.

Décide de confier les travaux de remplacement de l'éclairage public, rue de Lantin (4000 Liège) à l'adjudicataire désigné par l'intercommunale TECTEO dans le cadre de la notion du « in house ».

223.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sur facture acceptée pour la sécurisation d'un cheminement cyclable « SUL » et aménagement d'une zone 30 km/h, rue de Fétille (4020 LIEGE).

224.

Décide d'approuver le principe de l'exécution des travaux de création de trottoirs traversants en vue de la sécurisation du cheminement piéton, rue de l'Epargne et rue du Bateau (4032 LIEGE), dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, à l'entrepreneur adjudicataire, de l'approbation de son offre et se terminant le 31 décembre 2013.

225.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement d'emplacements pour PMR (personnes à mobilité réduite) dans la rue des Mineurs et la rue du Potay à 4000 LIEGE - Décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

226.

Décide de passer un marché de travaux en deux lots par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement du Skatepark du boulevard Kleyer (4000 LIEGE) - Décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

227.

Décide de marquer son accord : - quant à la passation de plusieurs marchés conjoints avec la CILE, Resa Services et la SRWT en vue de réaliser les travaux les travaux de réfection de la voirie et de renouvellement d'installations de distribution d'eau et de gaz, rue Saint-Léonard, 4000 LIEGE et, quant à la désignation de la CILE comme autorité agissant en leur nom collectif en tant que pouvoir adjudicateur dans ces marchés conjoints - adoption du texte de la convention à conclure entre la Ville et la CILE, Resa Services et la SRWT fixant les droits et obligations des parties dans le cadre des marchés conjoints à réaliser pour les travaux de réfection de la voirie et de renouvellement d'installations de distribution d'eau et de gaz, rue Saint-Léonard, 4000 LIEGE.

228.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2013

229.

Décide d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection de la rue du Gay Village (4020 LIEGE).

230.

Décide d'approuver le texte de l'avenant au marché de services relatif à la réalisation d'essais de pénétration statiques et dynamiques sur le territoire de la Ville.
SANS OBJET

231.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'aménagement aux terrains en cours d'exécution (plaine de jeux), rue Charles Gothier à 4000 LIEGE - Décide d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché.
SANS OBJET

232.

Décide d'approuver le principe de l'exécution de la sécurisation de la voirie sise rue du Village à 4000 LIEGE (Rocourt), dans le cadre du marché "stock" passé en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (petits équipements de voirie).

233.

Décide d'approuver le principe de l'exécution de la sécurisation du carrefour entre la rue de Lantin et la rue d'Alleur à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" passé en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (signalisation routière et petits équipements de voirie).

234.

Décide d'approuver le principe de l'exécution de la sécurisation de la rue des Haïsses à 4032 LIEGE (Chênée), dans le cadre du marché "stock" passé en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (petits équipements de voirie).

235.

Décide d'approuver le principe de l'exécution des travaux d'aménagement d'un trottoir boulevard Hector Denis à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature.

236.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement d'un giratoire provisoire situé au carrefour formé par la E313 et le boulevard Fosse-Crahay à 4000 LIEGE - Décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

237.

Décide d'admettre le principe de l'exécution des travaux d'aménagement de dispositifs de sécurité pour sécuriser l'avenue Joseph Merlot à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" pour la fourniture et la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements.

238.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services pour la réfection partielle et la sécurisation de la passerelle en bois de l'esplanade Saint-Léonard à 4000 LIEGE – Décide d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

239.

Prend connaissance de la décision du Collège du 4 octobre 2013 de procéder au paiement d'une facture du 5 décembre 2011 relative à l'aménagement de la place de la Villette à 4020 LIEGE, dressée par la S.A.« AB TECH », rue de la Résistance, 26b à 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU.

240.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour l'acquisition d'accessoires pour les tractopelles du service de la voirie répartis en trois lots pour le compte de la Maintenance des Espaces publics – adopte le cahier spécial des charges.

241.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de machines-outils destinées au service de la Voirie – adopte le cahier spécial des charges.

242.

Décide d'acquérir 30 véhicules auprès des fournisseurs désignés en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

243.

Décide d'adopter le texte de la convention et de ses annexes à conclure avec l'Etat belge et la Ville de Liège relative à la délivrance de titres de séjour biométriques aux ressortissants de pays tiers et de passeports biométriques aux citoyens belges.

244.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réparation des murs de clôture au cimetière de Glain, rue Walthère Hannay, 7 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges.

245.

Décide de faire exécuter les travaux d'aménagement de la parcelle aux cavurnes du cimetière de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 Liège, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

246.

Décide de faire exécuter les travaux d'aménagement des parcelles au cimetière d'Angleur, rue de la Belle Jardinière à 4031 Angleur, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans les bâtiments communaux (gros oeuvre, revêtements, clôtures et barrières).

247.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réalisation d'un ossuaire au cimetière de Sainte-Walburge, boulevard Fosse-Crahay, 69 à 4000 Liège – adopte le cahier spécial des charges.

M. l'Echevin CHAMAS

248.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LIEGE, VILLE SANTE » pour l'année 2013.

249.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE KINKEMPOIS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

250.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE CHENEE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

251.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES » pour l'année 2013.

252.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LES SCOUTS – FEDERATION DES SCOUTS BADEN – POWELL DE BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

253.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « JEUNESSE ET SANTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

254.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « GUIDES CATHOLIQUES DE BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

255.

Décide :

- d'exonérer l'association de fait « JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

256.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LA JOYEUSE VAGUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

257.

Décide :

- d'exonérer l'association de fait « JEUNES M.R. SECTION DE LIEGE VILLE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

258.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

259.

Décide :

- d'exonérer l'association de fait « MOUVEMENT DES JEUNES SOCIALISTES DU NOUVEAU LIEGE - M.J.S.- LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

260.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « UNION TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE, SECTION DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladit A.S.B.L. pour l'année 2013.

261.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

262.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « ECOLO J » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

263.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CAMERA - etc » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

264.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES - RESEAU SOLIDARIS – PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

265.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « PROMOTION ET CULTURE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

266.

Décide :

- d'exonérer l'association de fait « FEDERATION DES ETUDIANTS LIBERAUX UNIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

267.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

268.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « L'ATELIER DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

269.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour la manifestation « Eté solidaire, je suis partenaire - 2013 » du 01/07/2013 au 31/08/2013 (subside Ville).

270.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » pour la manifestation « Eté solidaire, je suis partenaire - 2013 » du 01/07/2013 au 31/08/2013 (subside S.P.W.).

271.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

272.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CLUB DES JEUNES DU PERY » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

273.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE DE L'OUEST » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

274.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « L'ATELIER CREATIF DE BOIS-DE-BREUX » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

275.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LE MODERNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

276.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF POUR LA PROMOTION DE L'ANIMATION JEUNESSE - ENFANCE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

277.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE SOCIOCULTUREL D'AIDE A LA POPULATION EN DIFFICULTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

278.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « SAINTE-WALBURGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

279.

Décide d'acquérir au cours de l'année 2013, du matériel informatique, quatre PC portables et une imprimante laser à destination des centres de jeunes, dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

280.

Décide :

- d'exonérer l'association de fait « CENTRE D'EXPRESSION ET DE CREATIVITE MOSAIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

281.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LE COURANT D'AIR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

282.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « TELE – SERVICE LIEGE » pour l'année 2013.

283.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « COLLECTIF EBENE PLUS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

284.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « GRAFFITI ATELIER D'EXPRESSION GRAPHIQUE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

285.

Décide :

- d'exonérer l'association de fait « JEUNES C.D.H. LIEGE VILLE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association de fait pour l'année 2013.

M. LE DIRECTEUR GENERAL

286.

Vote sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 05 novembre 2013 de l'intercommunale « ECETIA Finances »

QUESTION ORALE

Entend une question orale de Mme Sophie LECRON à propos de la mobilisation de l'école fondamentale communale de Saint-Gilles concernant la famille Mustafa ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à 23h40'.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE.

Willy DEMEYER.